



Conditions Générales de Location

Les présentes **Conditions Générales de Location** régissent le contrat de prestation de service de location de VAN qui vous lie à "*Nomad & Vous*".

En cochant la case « j'accepte » lors de la procédure de réservation, vous en acceptez les termes : nous vous recommandons de les lire attentivement.

Article 1. Définitions

Le "Client" désigne le Client et le (les) conducteur(s) mentionné(s) sur le contrat de location, personne physique ou morale. Dans le cas d'une personne morale (association, société, etc.) le conducteur principal est le signataire du contrat.

Le "VAN" désigne le véhicule loué.

Le "Contrat" désigne le contrat de location conclu entre le Nomad & Vous et le "Client", soumis aux présentes conditions générales de location.

Les "Dommages" désignent tout dégât survenu au "VAN" hors bris de glace et crevaison des pneumatiques.

Article 2. Nature et effets du Contrat de location

Le nom du Client indiqué sur le Contrat de location est celui du conducteur principal.

Le Contrat de location est personnel. Si toutefois le Client souhaite désigner des conducteurs additionnels, il fournit les photocopies de leur permis de conduire. Le responsable du Contrat reste quoi qu'il en soit le signataire principal.

Le Client et les conducteurs mentionnés au contrat de location doivent être âgés de plus de 25 ans. Ils sont tenus de présenter une pièce d'identité en cours de validité et un permis de conduire type B émis depuis plus de 12 mois en cours de validité. Pour les permis hors UE, le permis international accompagnera le permis original du pays du ressortissant.

Le "Client" ainsi que les conducteurs autorisés sont responsables envers "Nomad & Vous" de l'exécution intégrale des présentes conditions de location.

Dès la remise du VAN, le Client en devient totalement responsable selon les termes de l'article 1384 du Code civil.

Nomad & Vous se réserve le droit de mettre fin immédiatement et de plein droit à la location sans justification ni indemnités en cas de violation par le Client de l'une des obligations du Contrat de location, notamment les conditions d'utilisation du VAN, ou le paiement.

Article 3. Conditions d'utilisation du VAN

Le Client s'engage :

- A ne laisser conduire le VAN que par les conducteurs mentionnés au Contrat de location ;
- A utiliser le VAN dans des conditions normales d'utilisation ;
- A ne circuler que sur des voies propres à la circulation automobile ;
- A circuler uniquement sur le territoire autorisé comprenant la France métropolitaine
- A utiliser le VAN loué selon les dispositions du Code de la route conformément aux dispositions légales et réglementaires du pays dans lequel il circule ;
- A conduire dans un bon état physique et de sante et en disposant de tous les permis et autorisations requis ;
- A ne pas utiliser le VAN sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'influence de produit stupéfiant
- A ne pas sous-louer le VAN, transporter des voyageurs à titre onéreux, et respecter le nombre de places assises du VAN
- A ne pas y atteler d'autres VAN's, remorques ou tout autre objet et n'y apporter aucune modification sauf accord préalable express et écrit du Nomad & Vous ;
- A fermer le VAN en stationnement à clef et à utiliser les dispositifs de sécurité dont il est équipé ;
- A ne pas fumer dans le VAN ;
- A ne pas accueillir d'animaux à bord du VAN.

Le VAN doit être retourné propre, dans son état d'origine

Dans le cas inverse le Nomad & Vous facture un nettoyage spécial du VAN.

Article 4. État du VAN

Le VAN est livré en bon état apparent de marche et muni de pneumatiques en bon état. En signant le contrat, le Client accepte le VAN dans l'état dans lequel il se trouve et s'engage à le restituer dans le même état.

L'état du VAN est défini dans le Contrat de location qui comprend notamment un état de lieux du VAN et de ses équipements et accessoires, le nombre de kilomètres, et le niveau de carburant.

En le signant, par voie électronique, le Client atteste que le VAN est conforme au descriptif. *Nomad & Vous* ne pourra tenir aucun compte des réclamations concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés sur le descriptif.

Nomad & Vous met à disposition du Client un VAN avec le plein de carburant. Le Client rendra le VAN avec le plein de carburant. À défaut le carburant manquant lui sera facturé à son retour, conformément aux dispositions établies sur le Contrat de location.

Article 5. Entretien du VAN

Les pneumatiques sont à la charge de *Nomad & Vous*, le Client contrôle leur pression et leur bon état. En cas de détérioration survenue dans le cas d'un usage anormal, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge du Client.

Nomad & Vous prend en charge l'ensemble de l'entretien du VAN. Le Client contrôle les organes de sécurité tels que les freins et les dispositifs de signalisation et voyants d'alerte et doit avertir *Nomad & Vous* en cas de non-fonctionnement.

Article 6. Responsabilité en cas de pannes, accidents et vols

Pannes ou accident

Le Client doit en informer *Nomad & Vous* dans les plus brefs délais par SMS, courrier électronique ou par téléphone à compter du moment où il en a connaissance.

Le Client doit ensuite envoyer par courrier ou courriel à *Nomad & Vous*, sous 24 heures maximum à compter du moment où il a eu connaissance de la panne ou de l'accident, un constat amiable parfaitement complété et signé par le Client et le tiers concerné. Le Client a ainsi une obligation de remise d'un constat amiable complété, avec ou sans tiers identifié, qu'il soit responsable ou non. Hors cas de Force majeure, en cas de non remise d'un constat dans ce délai à *Nomad & Vous*, les garanties d'assurance et d'assistance incluses au contrat de location sont inapplicables et le Client est redevable de l'intégralité des dommages lui étant imputables, dont ceux subis par le véhicule dans la limite de sa valeur vénale augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation.

Si des réparations immédiates ou urgentes sont nécessaires, le Client doit contacter *Nomad & Vous* avant de faire procéder à toute réparation, y compris s'il s'agit des pneumatiques.

Quel qu'en soit la cause, en cas de dommage causé au véhicule, le Client sera redevable de frais de traitement de dossier de 50 euros HT et de frais d'immobilisation calculés en fonction de la catégorie du Véhicule loué. Les frais d'immobilisation sont remboursables au Client dans le cas où celui-ci est déclaré non responsable.

En cas de panne du véhicule non imputable au Client, *Nomad & Vous* prend à sa charge l'ensemble des frais de dépannage et de réparation du véhicule et rembourse au CLIENT la totalité des sommes relatives aux journées de location restantes.

Vol

Le Client doit, sous 4 heures à compter du moment où il a constaté le vol, faire une déclaration de vol auprès des autorités compétentes, informer *Nomad & Vous* par SMS, courrier électronique ou par téléphone, puis remettre dans les meilleurs délais à *Nomad & Vous* le procès-verbal de dépôt de plainte ainsi que les papiers et les clés du véhicule.

En cas de vol des clés et/ou des papiers avec le véhicule, le Client doit obligatoirement le signaler aux autorités compétentes et le faire figurer dans le procès-verbal de dépôt de plainte.

Hors cas de Force majeure, en cas de non remise du procès-verbal de dépôt de plainte et des clés et papiers du véhicule dans les meilleurs délais à *Nomad & Vous*, les garanties d'assurance et d'assistance incluses au contrat de location sont inapplicables et le Client est redevable de l'intégralité des dommages lui étant imputables, dont ceux subis par le véhicule dans la limite de sa valeur vénale augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation.

Article 7. Assurance

Sur le territoire autorisés dans l'article 3, les garanties suivantes s'appliquent :

- La Responsabilité Civile Obligatoire couvrant les dommages causés aux tiers conformément à la réglementation ;
- Les Dommages causés aux VAN's par accidents divers avec franchise, incendie et vol avec franchise.
- La franchise est le montant maximum restant à la charge du Client lorsque les dommages au VAN sont couverts par l'assurance. En cas de sinistre, une franchise de 1 500 euros sera demandée au Client et sera retenue de la caution.

Principales exclusions :

- Conducteur non désigné par le Contrat de location. Le Client désigné sera responsable de la totalité du sinistre dans les conditions du droit commun de la responsabilité ;
- La crevaison des pneumatiques, sauf si elle est consécutive aux dommages du VAN ;
- Le bris de glace (pare-brise, glaces latérales, glace arrière, blocs optiques des phares), lorsqu'il survient isolément, c'est à dire non lié à un événement garanti par le contrat et ayant entraîné des dommages à d'autres parties du VAN ;
- Les marchandises, objets et animaux transportés ;
- Les dommages survenus au cours du transport du "VAN" par mer ;
- Le vol du "VAN" lorsqu'il résulte de la négligence du "Client".
- En cas de mauvaise appréciation du gabarit du VAN, les dégâts ne sont pas couverts par la garantie dommage sauf à prouver le cas de force majeure.

Article 8. Assistance

En cas de panne ou d'accident survenant au cours de la location et immobilisant le VAN, le Client bénéficie du service d'assistance du Nomad & Vous.

Principales exclusions :

- La crevaison des pneumatiques ;
- L'erreur de carburant ;
- La perte, l'oubli, le vol ou le bris de clefs.
- Dans les hypothèses d'exclusion de la garantie d'assistance, il incombe au Client de rapatrier, à ses frais, le VAN jusqu'au lieu agréé par le Nomad & Vous.

Article 9. Caution

Une caution de 2 500 euros sera demandée au Client à la signature du Contrat de location. Le dépôt de la caution se fait par carte bancaire, le montant n'est pas encaissé pendant la durée de la location. La caution sera restituée au retour du VAN après un délai de 14 jours déduction faite du coût des éventuels frais de remise en état en cas de Dommage(s) subi(s) par le VAN ou de vol.

Article 10. Réserve et paiement

Les paiements se feront en devise euro (€).

En acceptant les présentes Conditions Générales de Location, le Client autorise expressément *Nomad & Vous* à débiter sa carte de crédit, de paiement ou de débit des montants correspondants aux services de location.

Le Client autorise également *Nomad & Vous* à débiter sa carte des éventuels frais supplémentaires mentionnés dans le présent contrat (cf Art. 11, 12, 13 et 14).

Au moment de la réservation, sur le site internet www.nomadetvous.com ou directement auprès du *Nomad & Vous*, le Client sera redevable d'un acompte de 50% du prix total de la prestation choisie.

Le reliquat de la prestation *Nomad & Vous*, soit les 50 % restants dus, devront être réglé 30 jours avant la prise de possession du VAN.

Le paiement de l'acompte et du solde de la location peut se faire :

- Par carte bancaire en ligne sur notre site de réservation
- Par virement

Le "Client" autorise également *Nomad & Vous* à débiter sa carte de crédit, de paiement ou de débit d'éventuels frais supplémentaires à l'issue de la location, en cas de carburant manquant ou de kilométrage parcouru supérieur au forfait initial selon les tarifs stipulés au Contrat de location.

Le nombre de kilomètres parcourus pendant la durée du contrat de location est celui indiqué par le compteur du VAN.

Dans le cas de défaut de paiement ou d'impayé (dépassement du délai de paiement)

- A la réservation (versement d'acompte) : la réservation est annulée
- A la mise à disposition du "VAN" : la location est annulée, sans restitution des sommes déjà versées

Article 11. Modification de la réservation

Le Client peut annuler ou modifier les dates de sa réservation, sous réserve des disponibilités et des limites exposées ci-après, en contactant préalablement *Nomad & Vous*.

Les modifications de la réservation sont soumises aux restrictions suivantes :

- Pour toute modification, si le prix de la location modifié est supérieur au montant total initial à payer, la différence sera facturée et devra être acquittée au moment de la prise de possession du VAN. Si le prix de la réservation modifiée est inférieur au montant total initial, le Client ne sera pas remboursé de la différence.
- En cas d'annulation moins de 1 mois avant la prise du VAN, des frais d'annulation seront appliqués. Ces frais s'élèvent au premier paiement réalisé lors de la réservation (montant de l'acompte soit 50% du montant total). Si le Client ne prend pas possession de son VAN dans les 24 (vingt-quatre) heures de la date et de l'heure de réservation mentionnées dans sa réservation, cela vaudra annulation de sa part et *Nomad & Vous* se réserve le droit de remettre le VAN à la location.

Article 12. Indisponibilité du VAN

Dans le cas où *Nomad & Vous* se retrouve dans l'impossibilité de louer le VAN au Client à la date prévue de la location, *Nomad & Vous* s'engage à rembourser intégralement les sommes perçues au titre de l'acompte versé par le Client.

Nomad & Vous s'engage à mettre tout en œuvre pour fournir un VAN de remplacement dans les meilleurs délais. Si le Client refuse le VAN de substitution, ou le retard, les sommes versées lui seront entièrement restituées.

Dans le cas où aucune solution de substitution ne peut être trouvée par le *Nomad & Vous*, la location sera annulée, et l'acompte du Client lui sera entièrement restitué.

En aucun cas, le client ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour couvrir :

- L'impossibilité pour le *Nomad & Vous* d'assurer la location sur la période prévue, où
- Le retard de livraison du VAN, où
- Le remplacement du VAN réservé par un VAN de substitution

Article 13. Prolongation de la location

Le Client doit solliciter par écrit au moins 48 heures à l'avance, sa volonté de prolonger sa location et effectuer le paiement complémentaire dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 48 heures, sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires pénales et/ou civiles par exemple pour vol ou pour détournement du VAN.

Le *Nomad & Vous* se réserve le droit de refuser la prolongation avec obligation pour le Client de restituer le VAN à la date prévue initialement. En particulier, le VAN peut être déjà loué à un autre Client sur la période demandée.

En cas de non-restitution du VAN à compter du lendemain du jour de fin du contrat, il sera facturé 300 euros par jour de retard, en plus du tarif de location majoré des 10% de pénalités. Le Client accepte que *Nomad & Vous* prélève ces pénalités sur sa carte bancaire. De plus, *Nomad & Vous* peut entamer des procédures pénales, notamment pour non-restitution du VAN et abus de confiance.

Article 14. Prise en main du VAN

Le VAN sera disponible le premier jour de la location à partir de 14h00.

La mise à disposition du VAN aura lieu en France et peut se faire aux locaux du *Nomad & Vous*, ou dans tout autre lieu de livraison agréé par le *Nomad & Vous* : aéroport, gare...

Dans le cas où le Client récupère le VAN dans les locaux du *Nomad & Vous*, et y laisse son propre véhicule pendant la durée de la location, *Nomad & Vous* ne sera pas tenu responsable en cas de sinistre sur son véhicule, ils devront être pris en charge par le Client et son assureur.

Article 15. Restitution du VAN

Le VAN devra être restitué le dernier jour de la location avant 11h00, au point de rendez-vous agréé par le *Nomad & Vous*. Pour une location Week-end, le VAN pourra être restitué à 18H au plus tard. La location se termine par la restitution du VAN, de ses clefs, de ses papiers originaux ou copies et des accessoires loués à *Nomad & Vous*, à l'horaire de retour stipulé au contrat de location. La

signature du Contrat de location et l'état des lieux au retour de la location mettra fin au Contrat de location.

Le VAN doit être restitué dans le même état de propreté que lors de la prise de possession par le Client. Dans le cas contraire, le Nomad & Vous se réserve le droit de facturer le montant de l'option "Forfait nettoyage".

Si le Client a souscrit à l'option "Forfait nettoyage", alors *Nomad & Vous* assurera la prestation. Dans le cas où le VAN est rendu en état de saleté abusif, le Nomad & Vous se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires.

Le VAN sera rendu :

- Le réservoir des eaux grises vidé ;
- Dans un état propre.

Dans le cas inverse le Nomad & Vous se réserve le droit de facturer des frais de restitution.

Article 16. Amendes, contraventions, procès-verbaux

Le Client doit respecter le Code de la Route, il est responsable du VAN pendant la durée de sa location. Le frais de stationnement, péage et autres frais liés sont à la charge du Client.

En cas de contrôle de vitesse ou autre infraction, *Nomad & Vous* se réserve le droit de transmettre une copie du Contrat de location aux autorités compétences pour valider les périodes de location. *Nomad & Vous* facturera 20 euros TTC les frais de traitement de dossier.

Article 17. Carte cadeau

La carte cadeau de *Nomad & Vous* est valable 12 mois à compter de sa date d'achat.

Un même séjour peut être réglé en cumulant plusieurs cartes, il est également possible de cumuler une carte cadeau et une offre promotionnelle.

Si le montant du séjour est supérieur au montant de la carte cadeau, le supplément sera réglé avec les moyens de paiements standards (Article 10).

La carte cadeau ne sera pas remboursée en cas de perte, de vol ou de fin de validité.

Le paiement d'une carte cadeau ne peut pas se faire au moyen d'une autre carte cadeau.

Article 18. Loi applicable et juridictions compétentes

Le droit applicable aux présentes est le droit français (sauf disposition impérative contraire).

Ce choix de loi n'a aucune incidence sur le droit du Client à bénéficier des réglementations applicables en matière de protection des consommateurs dans le pays de résidence du Client.

En cas de difficulté survenant à l'occasion de la Location, le Client aura la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable avec le Nomad & Vous et d'avoir recours au médiateur de la consommation dont relève le Nomad & Vous.

Le Client reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. A défaut de solution amiable ou de recours à la médiation, tous les litiges auxquels les Conditions Générales de Location pourraient donner lieu seront soumis au tribunal compétent en application des règles édictées par le code de procédure civile et le code de la consommation. Le Client peut introduire une action devant les tribunaux

- Du lieu du domicile du Nomad & Vous ;
- Ou du lieu du domicile du Client ;
- Ou du lieu de livraison du VAN.

Par ailleurs, la Commission européenne met à disposition une plateforme de résolution extrajudiciaire des litiges en ligne, accessible sur <https://ec.europa.eu/consumers/odr> .